



Séparation garde d'enfant et rupture de pacs

Par **abriko84**, le **21/11/2013** à **11:13**

bonjour, je suis un jeune papa de 24 ans. je suis pacsé et j'ai un petit garçon de 18 mois. ma compagne vient de m'annoncer qu'elle quittait le domicile conjugal pour vivre chez ses parents du jour au lendemain et que dorénavant je ne verrai mon fils que lorsqu'elle le décidait et que je devait payer seul le loyer et autres charges du foyer. je voudrais connaître mes droits et les démarches à effectuer surtout pour mon fils. il faut savoir que de son côté tout était déjà très organisé car elle a déjà les formulaires de rupture de pacs et qu'il ne me reste plus qu'à signer... merci de vos réponses rapides

Par **pseudozut**, le **21/11/2013** à **13:40**

bonjour,

le pacs se rompt par celui qui le désire, sans formulaire spécial, me semble t'il

pour la garde du petit, faites une requête auprès de la JAF afin de déterminer la garde de l'enfant, le montant de la pension

pour le logement que vous avez, elle devra envoyer sa demande de préavis du bail et reste devoir sa part jusqu'à la fin du préavis. si vous le gardez, et si vous avez un petit salaire, demandez auprès de la caf quels sont vos droits

vous avez autant de droit que la mère sur le petit et elle n'a pas le droit de vous en interdire un droit de visite

faites vite les démarches

courage

cordialement